

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

TRIMESTRE D'AUTOMNE 2027

Période des admissions

Personnes étudiantes internationales ¹	14 septembre 2026 au 1 ^{er} avril 2027
Personnes étudiantes québécoises et canadiennes	14 septembre 2026 au 26 août 2027
Toutes les personnes étudiantes – Programmes contingentés²	Date limite au 1 ^{er} mars 2027

Période des inscriptions aux cours³

Personnes étudiantes internationales	5 avril 2027 au 30 août 2027
Personnes étudiantes québécoises et canadiennes	5 avril 2027 au 30 août 2027

Trimestre

Période du trimestre	30 août 2027 au 20 décembre 2027
Période de relâche (aucun cours ni de jour ni de soir)	12 au 15 octobre 2027
Congés (aucun cours ni de jour ni de soir)⁴	
Fête du Travail	6 septembre 2027
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	30 septembre 2027
Action de grâce	11 octobre 2027
Date limite de remise des résultats du trimestre d'automne par les titulaires de cours	3 janvier 2028

Modification et annulation d'inscription aux cours

Date limite de modification d'inscription	7 septembre 2027
Date limite d'annulation avec remboursement	13 septembre 2027
Date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement	9 novembre 2027

Période de paiement des frais de scolarité

Personnes étudiantes inscrites à temps complet

Date limite de paiement des frais de scolarité du premier versement	30 septembre 2027
Date limite de paiement des frais de scolarité du deuxième versement	21 octobre 2027
Date limite de paiement des frais de scolarité du dernier versement	11 novembre 2027

Personnes étudiantes inscrites à temps partiel

Date limite de paiement total des frais de scolarité (un seul versement)	30 septembre 2027
--	-------------------

[En savoir plus sur le paiement des frais de scolarité](#)

Adopté par le Conseil d'administration du XXX (CAD-XXXXX)

¹ Les personnes candidates issues des protocoles d'ententes ont jusqu'au 1^{er} avril 2027 pour déposer leur candidature.

² Certains programmes appliquent le 1^{er} février. Consultez la page de votre [programme](#).

³ Passée cette date, la période d'inscription prend fin et des frais de retard de 75 \$ seront appliqués au dossier de la personne étudiante. Toute demande d'inscription tardive doit être autorisée, à titre exceptionnel.

⁴ Les activités académiques du 6 septembre 2027 seront reprises le 20 décembre 2027, alors que celles du 30 septembre 2027 seront reprises à l'intérieur du trimestre.